

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le SEIZE AVRIL
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en séance ordinaire publique,
à dix-huit heures,
salle du conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du conseil municipal adressée par le maire,
conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du CGCT : 10 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 07

Nombre de votants : 23

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstentions : 04

Etaient présents : 16

Mmes, MM. BAUD Philippe, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, VERNET Josette, PERRIER Guy, BÉARD Patrick, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle, PLAGNAT Emilie, HEU Benoît, TROMBERT Julien, MARULLAZ Aube

Absents : 07

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, BAUD PACHON Valérie, MARULLAZ Marie-Paule, GAYDON Jean-François, BRAIZE Jean-Michel, LENVERS Fabien, CONSTANT Monique

Pouvoirs : 07

M. MARCHAND Thierry	à	M. BAUD Philippe
Mme BAUD PACHON Valérie	à	Mme ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth
Mme MARULLAZ Marie-Paule	à	Mme LEFANT Myriam
M. GAYDON Jean-François	à	Mme RAYBAUD MARTIGNONI Florence
M. BRAIZE Jean-Michel	à	Mme VERNET Josette
M. LENVERS Fabien	à	Mme PLAGNAT Emilie
Mme CONSTANT Monique	à	M. HEU Benoît

- Madame THORENS Valérie a été désignée secrétaire -

D_2026_04B_17

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 : BUDGET ANNEXE « LOCATION DE LOCAUX AMENAGES »

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2025, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Pour mémoire, le résultat du budget pour l'exercice 2025 est déterminé de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Résultats
Résultat de clôture 2024	195 226,28 €	- 128 333,49 €	66 892,79 €
Affectation au financement de l'investissement	128 333,49 €		128 333,49 €
Recettes 2025	432 581,66 €	147 342,17 €	579 923,83 €
Dépenses 2025	124 192,65 €	252 187,12 €	376 379,77 €
Résultat avant report	308 389,01 €	- 104 844,95 €	203 544,06 €
Résultat de clôture 2025	375 281,80 €	- 233 178,44 €	142 103,36 €

Ce résultat laisse donc apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 375 281,80 €,
- un déficit de la section d'investissement de 233 178,44 €,
- un résultat global excédentaire de 142 103,36 €.

En tenant compte d'un solde de restes à réaliser de 18 774,00 €, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 251 952,44 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 après en avoir délibéré, à la majorité,
 par 19 voix pour et 04 abstentions,

REPORTE le déficit d'investissement de 233 178,44 € au compte 001,

APPROUVE les reports de dépenses d'investissement pour 18 774,00 € conformément à l'état des restes à réaliser,

AFFECTE au compte 1068 une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 251 952,44 €, pour couvrir le déficit d'investissement et le solde des restes à réaliser,

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 123 329,36 € au compte 002.

Pour extrait certifié conforme,
 fait à Morzine, le 22 avril 2026.

La secrétaire de séance,
Valérie THORENS.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.